



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,  
 attribue le label EDUFORM  
 sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 04/12/2020 et du 07/12/2021  
 Au GIP FTLV-IP de l'académie d'Orléans-tours

de l'académie : Orléans-Tours  
 Sis : 2 avenue du Carbone  
 45072 ORLÉANS

n° Siren : 184503100 n° Siret : 184503100000036 n° de Déclaration d'activité : 2445P003645 n° d'enregistrement : 04-12-20Q01

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur (1).

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur (2) et de la conformité du GIP FTLV-IP de l'académie d'Orléans-tours avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.  
 En complément, la décision arrêtée le 08/12/2021 et publiée au bulletin officiel n°48 du 23/12/2021, étend le champ de labellisation du GIP FTLV-IP de l'académie d'Orléans-tours à la typologie d'actions d'Apprentissage.

**Sites du périmètre de labellisation :**

GIP FCIP - ORLEANS  
 CFA académique - ORLEANS

Fait à Paris, le 04/07/2022

Pour le ministre et par délégation  
 Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
 et par délégation

La cheffe du service de l'instruction publique  
 et de l'action pédagogique,  
 adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

1 Règlementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse  
 Décret n° 2019-1359 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité EDUFORM, relatif aux articles D. 112-93 et D. 112-92 du code de l'éducation, Décret n° 2020-285 du 21 septembre 2020 relatif à l'indication temporaire des dispositions relatives au label qualité EDUFORM, Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution des labels EDUFORM, J.MEN (03/21/2004) Arrêté du 23 septembre 2020 portant attribution de la possibilité de délivrance de diplômes et de titres du label EDUFORM à des établissements de formation professionnelle  
 2 Règlementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :  
 Décret n° 2019-265 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'attribution de la possibilité d'être associé au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'attribution de la possibilité d'être associé au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des organismes certificateurs prévus à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des organismes certificateurs

